



Cità di
Biguglia

Rapport N°7/21

Objet : **Accroissement temporaire
d'activité**

Présentation

Accroissement temporaire d'activité

Création d'un emploi non permanent :

Certaines tâches ne pouvant être effectuées par les seuls agents permanents du service urbanisme, Il convient de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement d'activité du service urbanisme.

Cet agent assurera des fonctions suivantes :

- Participer à la définition de la politique de développement urbain et d'aménagement de la collectivité ainsi que l'ensemble des moyens nécessaires à sa mise en œuvre
- Faire le lien entre les services internes de la ville, les partenaires et le bureau d'étude en charge de l'élaboration du PLU en garantissant leur cohérence par rapport aux principes de développement urbain durable du territoire
- Participer et faciliter la réflexion et le débat au sein des instances et des groupes de travail
- Participer à la présentation du projet auprès du public
- Analyser les différentes données économiques, sociales, juridiques et financières
- Collaborer avec les différents interlocuteurs du projet ; sociologues, géographes, architectes conseillers et environnement et juristes